

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE GUEREINS

Extrait du registre des arrêtés du maire
Arrêté n° 2026-04-01-06

Arrêté de délégation à Monsieur Daniel MICHEL, conseiller municipal.

Le maire de la commune de GUEREINS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et un conseiller municipal.

Arrête

Article 1 : À compter du 30 mars 2026, Monsieur Daniel MICHEL est délégué pour intervenir dans les domaines des bâtiments communaux, du syndicat des eaux, de la défense incendie et de l'aire de lavage

A ce titre, il sera chargé des dossiers suivants :

- Suivi technique des bâtiments communaux au quotidien ;
- Gestion et suivi des accès dans les bâtiments communaux
- Syndicat Intercommunal de l'Eau potable Bresse Dombes Saône ;
- Défense incendie ;
- Aire de lavage.

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la commune de GUEREINS et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Guéreins, le 1^{er} avril 2026
Le Maire,
Monsieur Jean-Charles GALLO



Accusé de réception en préfecture
001-210101838-20260401-2026-04-01-06-AI
Date de réception préfecture : 03/04/2026